

ASSEMBLEE GENERALE

SEANCE PLENIERE



Jeu*di* 24 septembre 1959,
à 15 heures

QUATORZIEME SESSION
Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

Pages

Point 9 de l'ordre du jour:

Discussion générale (suite)

Discours de M. Ako-Adjei (Ghana)	173
Discours de M. Green (Canada)	177
Discours de M. Arcaya (Venezuela)	181
Discours de M. Lange (Norvège)	185
Intervention du représentant du Mexique. . .	189

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

POINT 9 DU L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. AKO-ADJEI (Ghana) [traduit de l'anglais]: Au nom de ma délégation, j'apporte les salutations cordiales du gouvernement et du peuple du Ghana aux membres de l'Assemblée.
2. La délégation du Ghana désire aussi s'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale à sa quatorzième session. Nous espérons que, sous votre sage direction, les délibérations de l'Assemblée se dérouleront dans un esprit de bonne volonté, de confiance mutuelle et de compréhension.
3. Nous espérons également que les délibérations de l'Assemblée seront couronnées de succès et contribueront à notre effort collectif pour trouver des solutions aux problèmes pressants de notre époque, de même qu'au maintien de la paix et de la tranquillité dans la communauté internationale.
4. Les temps où nous vivons constituent peut-être l'une des périodes les plus décisives et les plus difficiles de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui plus que jamais sans doute, les nations du monde se trouvent devant des problèmes complexes qui menacent l'existence même de l'humanité et la perpétuation de la vie sur la planète où nous habitons. Cependant, cette situation nous fournit une occasion unique de démontrer la suprématie de l'esprit et des tendances les plus élevées de la nature humaine sur ce qu'il y a de moins beau en l'homme et sur ses instincts et désirs les plus bas. A notre avis, c'est là le plus grand problème auquel la civilisation moderne doit faire face.
5. Pour nous montrer à la hauteur de cette épreuve suprême de l'esprit humain et faire preuve de la largeur de vues et la magnanimité d'esprit que requiert la solution des problèmes complexes de notre temps, il faut que tous les chefs et hommes d'Etat des diverses nations du monde apportent un changement complet à leurs attitudes traditionnelles et revisent fondamentalement leurs façons de penser.

6. Le gouvernement et le peuple du Ghana croient que, quelles que soient les divergences qui existent actuellement entre les nations et les peuples, il est encore possible pour tous de travailler ensemble au bien commun, pourvu que chacun soit prêt à accepter l'opinion, la culture et la façon de vivre de tous les autres peuples, dans les limites du raisonnable et de l'acceptable.

7. Dans les circonstances particulières au monde actuel, il est impossible qu'une nation ou un groupe de nations vivent dans l'isolement. Il est de l'intérêt de tous que les peuples du monde apprennent à vivre ensemble, à travailler ensemble et à tirer parti ensemble de leurs ressources pour le bien de tous.

8. L'Organisation des Nations Unies constitue un instrument efficace et utile pour promouvoir la paix et la compréhension mutuelle entre les nations. Nous pouvons tous contribuer à faire de notre organisation un instrument de promotion de la paix encore plus efficace qu'elle n'a pu l'être depuis 14 ans qu'elle existe.

9. Le Gouvernement du Ghana continuera de coopérer avec les Nations Unies et s'engage à s'associer activement à tous les efforts de l'Organisation pour maintenir la paix et la sécurité entre les nations.

10. C'est pourquoi le gouvernement et le peuple du Ghana sont heureux que le Secrétaire général puisse faire un voyage en Afrique vers la fin de cette année et au commencement de l'année prochaine. Nous pouvons assurer le Secrétaire général qu'il sera chaleureusement accueilli par les peuples des divers pays africains où il a l'intention de se rendre, et nous sommes convaincus que sa visite au Ghana constituera pour lui une expérience agréable et utile.

11. Aujourd'hui, l'Afrique est de tous les continents le seul qui ne soit pas encore libre, la majorité des habitants autochtones se trouvant encore sous la domination coloniale et une administration étrangère. Depuis 10 ans, il y a eu dans toute l'Afrique un grand réveil national et une prise de conscience politique.

12. L'essor qu'ont pris ces dernières années, en Afrique, les mouvements nationalistes démontre clairement et incontestablement l'intense désir qu'ont les peuples africains de se libérer de la domination étrangère et de devenir maîtres de leur propre destinée. A la suite de ce réveil, de nouveaux Etats souverains ont été créés en Afrique, et ils apportent maintenant leur contribution à la grande famille des nations. Mon pays, le Ghana, est l'un de ces nouveaux Etats qui ont récemment vu le jour en Afrique. La République de Guinée en est un autre.

13. C'est dans un tel cadre que nous attendons avec plaisir l'occasion d'accueillir les nouveaux Etats du Cameroun, du Togo, de la Nigéria et de la Somalie, qui se joindront à la communauté des nations l'année prochaine et commenceront leur carrière dans la vie internationale moderne. Nous espérons également qu'il

ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que soient fixées les dates définitives auxquelles d'autres pays d'Afrique qui sont encore sous l'administration étrangère et la domination colonialiste accèderont à l'indépendance. Nous estimons que le moment est venu où le Royaume-Uni, en tant qu'Autorité administrante, devrait prendre des mesures en vue de fixer une date pour l'indépendance du Territoire sous tutelle du Tanganyika, en consultation avec les chefs de l'opinion de ce territoire et avec l'Organisation des Nations Unies. Etant donné que les Nations Unies sont en dernier ressort responsables du bien-être et du progrès de la population du Tanganyika, je pense qu'il ne devrait pas y avoir de difficulté pour la fixation de la date à laquelle le Tanganyika accédera à l'indépendance.

14. Les événements qui se sont déroulés récemment dans la Fédération d'Afrique centrale et surtout au Nyassaland ont bouleversé la conscience des peuples du monde entier. Une Commission royale, nommée par le Gouvernement du Royaume-Uni, a conclu dans son rapport^{1/}, en des termes clairs et sans équivoque, que le Nyassaland est un Etat policier sous administration coloniale britannique. Dans l'esprit de la résolution adoptée en août 1959 lors d'une session extraordinaire de la Conférence des Etats indépendants d'Afrique, à Monrovia, la délégation du Ghana fait de nouveau appel au Gouvernement du Royaume-Uni pour lui demander de lever l'état d'urgence au Nyassaland, de libérer M. Hastings Banda et les quelque 600 Africains illégalement détenus et de révoquer l'interdiction dont est l'objet le Nyassaland African Congress, de façon que le Congress et ses membres puissent participer normalement à la vie politique de leur pays.

15. L'incident du camp de Hola, au Kenya, où 11 prisonniers africains ont, de sang-froid, été battus jusqu'à ce que mort s'ensuive, est aussi présent à nos esprits. Tous ces faits se sont passés sous la domination coloniale britannique.

16. Nous observons également avec un intérêt particulier et une appréhension croissante la déplorable situation qui existe en Angola, sous la domination portugaise, et dans d'autres pays d'Afrique, qui se trouvent actuellement sous la domination de puissances coloniales. La délégation du Ghana appuiera tout effort que fera la présente assemblée pour obtenir du Portugal qu'il envoie à l'Organisation des Nations Unies des renseignements sur ses territoires coloniaux.

17. Ma délégation tient à dire que, puisque nous sommes tous unis dans cette assemblée pour condamner l'agression, où qu'elle se produise dans le monde, nous aimerions que l'Assemblée prenne note du fait que les peuples d'Afrique sont, depuis de nombreuses années, victimes d'une agression de la part des puissances coloniales et que la majorité des Africains se trouvent encore aujourd'hui, contre leur gré, sous la domination étrangère.

18. Comme l'a dit le Premier Ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, nous considérons que l'indépendance du Ghana n'aura de sens que si nous pouvons utiliser notre liberté pour aider les autres peuples d'Afrique à accéder à la liberté et à l'indépendance afin de libérer tout le continent africain de la domination étrangère et d'établir finalement une Communauté des Etats africains. Conformément à cette politique,

nous continuerons à nous efforcer d'encourager tous les mouvements nationalistes d'Afrique, qui luttent pour mettre fin à la domination étrangère et réaliser l'unité de tous les peuples d'Afrique.

19. Un autre des buts principaux de notre politique étrangère est de continuer à avoir des liens d'amitié avec toutes les nations et tous les peuples, partout où cela est possible, à entretenir des relations de bon voisinage avec les Etats frères d'Afrique et à promouvoir la paix et la sécurité entre les nations du monde.

20. Pour atteindre ce but, le gouvernement et le peuple du Ghana sont résolus à ne pas se laisser entraîner dans le conflit idéologique et la guerre froide qui ont actuellement divisé les puissances en deux blocs, celui de l'Est et celui de l'Ouest. Cela ne veut pas dire que le gouvernement et le peuple du Ghana entendent être les spectateurs muets d'un combat de boxe, ou garder le silence quand il s'agit de questions qui touchent aux intérêts vitaux de notre pays et à la destinée des peuples d'Afrique. Notre politique n'est ni passive ni neutraliste. C'est, au contraire, une politique positive, car nous croyons dans ce que M. Kwame Nkrumah appelle "l'action positive".

21. L'Afrique est, parmi tous les continents, la grande énigme. L'évolution dont nous sommes témoins aujourd'hui pose, à notre avis, le plus grave problème, peut-être, que la civilisation moderne aura à résoudre.

22. J'en viens à la guerre d'Algérie. La question de l'indépendance et de l'autodétermination pour l'Algérie est naturellement l'un des problèmes les plus pressants qui se posent aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies. C'est un problème qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

23. Depuis près de cinq ans, une guerre sans merci fait rage en Algérie. Il importe de ne pas oublier que, malgré les récents incidents d'Extrême-Orient, cette guerre est le seul véritable conflit armé dans le monde à l'heure actuelle. La guerre d'Algérie n'est ni une "drôle de guerre", ni une "guerre froide"; c'est la guerre chaude, la guerre par le fer et par le feu.

24. Les nationalistes algériens ne se battent pas pour autre chose que cette même liberté et cette même justice démocratiques que tous sans exception nous considérons comme le droit inaliénable de tous les êtres humains. Pourquoi l'Algérie n'est-elle pas encore libre et indépendante? C'est là la grave question à laquelle nous devons tous répondre.

25. L'Algérie est une partie de l'Afrique. La question algérienne est donc essentiellement une question africaine et doit être examinée dans le contexte de la lutte que mènent les peuples d'Afrique pour se libérer de la domination étrangère. L'Algérie ne fait pas partie de l'Europe et ne peut donc faire partie de la France. Nous nous refusons à accepter la thèse juridique de ceux qui prétendent qu'une partie quelconque du continent africain peut être ou est effectivement considérée comme une partie de l'Europe.

26. La semaine dernière, le général de Gaulle, président de la République française, a fait une déclaration dans laquelle il a exposé le plan qu'il avait conçu pour mettre fin à la guerre d'Algérie et pour apporter une solution au problème de l'indépendance algérienne. De l'avis de ma délégation, un trait notable et significatif de cette déclaration est que le général de Gaulle n'a pas fait face avec courage aux réalités politiques de la situation algérienne actuelle. Le général de Gaulle

^{1/} Report of the Nyasaland Commission of Inquiry, Cmd. 814.

semble croire que la guerre d'Algérie peut se terminer et le problème algérien se résoudre sans le concours des chefs nationalistes algériens, c'est-à-dire des chefs du Front de libération nationale qui constituent à l'heure actuelle le gouvernement provisoire de la République algérienne.

27. L'armée nationaliste, qui lutte courageusement contre l'armée française depuis près de cinq ans, est sous l'autorité des chefs nationalistes algériens. Pour qu'il y ait un cessez-le-feu et la paix en Algérie, il faut, pensons-nous, que le Gouvernement de la France négocie avec les chefs du Front de libération nationale en Algérie. C'est là un fait, une réalité politique, que le Gouvernement français ne peut méconnaître pour sa convenance.

28. Le Premier Ministre du Ghana, M. Kwame Nkrumah, se plaît à répéter qu'aucun homme d'Etat digne de ce nom ne peut se permettre de fermer les yeux devant les réalités politiques et croire qu'il pourra résoudre les difficultés ou les problèmes en refusant d'accepter les réalités comme des faits avec lesquels il faut compter.

29. Nous sommes convaincus que, pour mettre fin à la guerre et régler le problème algérien de façon pacifique, il faudra que le général de Gaulle et les chefs nationalistes algériens se rencontrent et négocient un cessez-le-feu et la paix en Algérie.

30. A la Conférence des Etats indépendants d'Afrique que je viens de mentionner, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"La Conférence des Etats indépendants d'Afrique...

Appelant la résolution relative à l'Algérie, adoptée à la Conférence d'Accra en avril 1958, ainsi que le communiqué commun publié à Sanokole (Libéria) le 19 juillet 1959,

Considérant que c'est par voie de négociations entre les deux parties intéressées qu'il sera possible de trouver une solution équitable, pacifique et démocratique, conformément à la Charte des Nations Unies,

Prenant note du fait que le Gouvernement provisoire de la République algérienne est disposé à entamer des négociations avec le Gouvernement de la France,

1. Prie instamment la France:

a) De reconnaître le droit du peuple algérien à l'autodétermination et à l'indépendance;

b) De mettre fin aux hostilités et de retirer toutes ses troupes d'Algérie;

c) D'entamer des négociations avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne;

2. Demande aux membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord (OTAN) de prier instamment la France de s'abstenir d'utiliser en Algérie les armes fournies par cette organisation à des fins défensives;

3. Prie tous les amis et alliés de la France, ainsi que toutes les nations et tous les peuples attachés à la paix, d'user de leur influence auprès du Gouvernement de la France en vue de mettre fin à l'effusion de sang en Algérie et de permettre au peuple algérien de réaliser ses aspirations légitimes à l'indépendance et à la liberté..."

Le Gouvernement du Ghana appuie toujours cette résolution et est disposé à collaborer à tout effort constructif qui pourrait contribuer à rapprocher les parties intéressées et à résoudre de façon pacifique le problème de l'indépendance algérienne dans le sens indiqué dans la résolution de Monrovia.

31. Toutefois, je tiens à faire savoir clairement et sans équivoque que le Gouvernement du Ghana ne s'associera jamais à aucun plan tendant à résoudre un problème quelconque dans un pays quelconque d'Afrique si ce plan vise en fin de compte à diviser un pays d'Afrique en deux parties, créant ainsi en Afrique un problème analogue à ceux qui se posent à l'heure actuelle en Allemagne, en Corée et au Viet-Nam. Le Gouvernement du Ghana désire l'unité de l'Afrique et l'unité de chacun des Etats d'Afrique.

32. Aussi, en ce qui concerne la question de l'indépendance algérienne, le général de Gaulle serait-il peut-être bien avisé de revenir sur les idées dont procède son dernier plan. Je tiens cependant à bien préciser que c'est uniquement sous l'angle des principes que j'ai parlé aujourd'hui du plan du général de Gaulle. Ma délégation se réserve le droit de présenter ultérieurement, sur ce plan, des observations plus détaillées et plus complètes.

33. Je passe maintenant à la question du Sud-Ouest africain. Au cours de la Conférence des Etats indépendants d'Afrique dont j'ai déjà parlé, cette question a fait l'objet de la résolution suivante, adoptée à l'unanimité:

"La Conférence des Etats indépendants d'Afrique,

Profondément préoccupée par la situation qui existe dans le territoire du Sud-Ouest africain,

1. Prie instamment le Gouvernement de l'Union sud-africaine de mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation des Nations Unies concernant le territoire du Sud-Ouest africain;

2. Affirme que ce territoire est en fait un Territoire sous tutelle des Nations Unies, et qu'en conséquence les Nations Unies ne peuvent abandonner les responsabilités juridiques et morales qu'elles ont à l'égard des habitants autochtones, lesquels ont droit au même traitement que celui accordé aux habitants des autres territoires sous tutelle;

3. Demande aux Nations Unies de fixer une date pour l'accession du territoire du Sud-Ouest africain à l'indépendance."

Le Gouvernement du Ghana appuie cette résolution, et ma délégation demande instamment aux Nations Unies d'étudier toutes les possibilités qui permettraient de résoudre de façon équitable la question du Sud-Ouest africain.

34. Je tiens à souligner qu'en adoptant ce point de vue, le Gouvernement du Ghana ne conteste ou ne sous-estime en quoi que ce soit ni la nécessité ni la possibilité d'une action juridique devant la Cour internationale de Justice. Nous pensons toutefois que pour peu que tous les intéressés fassent preuve de bonne volonté, de coopération et de compréhension, une telle action juridique ne sera peut-être même pas nécessaire.

35. Je voudrais maintenant parler du Cameroun sous administration française. Nous sommes heureux de savoir que ce territoire deviendra indépendant le 1er janvier 1960.

36. Comme nous l'avons déjà indiqué, nous estimons que des élections libres et démocratiques devraient avoir lieu au Cameroun avant l'indépendance. Nous pensons que de telles élections aideraient à établir la paix et la sécurité dans le nouvel Etat africain et assureraient au nouveau gouvernement un grand capital de bonne volonté à l'intérieur et à l'extérieur. Cela est essentiel pour que le gouvernement puisse entreprendre avec confiance et courage le programme de réformes nationales et de reconstruction qu'un nouvel Etat doit exécuter dès après l'accession à l'indépendance.

37. Ces élections donneront également aux Nations Unies l'occasion d'établir un principe et une procédure à observer pour l'accession à l'indépendance des autres territoires sous tutelle dont l'Organisation a, en dernier ressort, la responsabilité.

38. Sur cette question, la récente Conférence de Monrovia a adopté à l'unanimité la résolution suivante:

"La Conférence des Etats indépendants d'Afrique

"1. Salue l'indépendance du Cameroun, qui deviendra effective le 1er janvier 1960;

"2. Considère que des élections libres sous la surveillance des Nations Unies avant l'indépendance constituent le moyen le plus efficace et le plus démocratique de résoudre la crise actuelle, en stricte conformité des objectifs du régime international de tutelle;

"3. Déplore la situation actuelle dans le Territoire et fait appel au gouvernement, ainsi qu'à l'opposition, à l'intérieur comme en dehors du territoire, pour qu'ils s'unissent dans l'intérêt de leur pays et parviennent à un juste règlement de leurs différends, afin que le Cameroun indépendant puisse prendre la place qui lui revient parmi les Etats indépendants d'Afrique et les nations du monde;

"4. Offre ses bons offices pour la recherche des moyens qui permettraient d'atteindre cet objectif;

"5. Faute de quoi, elle lance un appel à la conscience mondiale et demande aux Membres de l'Organisation des Nations Unies d'appuyer tous les efforts tendant à porter la question devant l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa prochaine session."

39. Cependant, il ne reste que peu de temps. Nous espérons donc que le Premier Ministre du Cameroun et son gouvernement considéreront comme utile et opportun, dans l'intérêt du nouvel Etat et pour le bien de sa population, d'adopter dans un avenir très proche des mesures conformes à la Charte des Nations Unies et au désir de toutes les fractions de la population du Cameroun.

40. Nous espérons également que, par un acte de sage politique et de magnanimité, le Premier Ministre proclamera une amnistie générale afin de permettre à tous les hommes et femmes qui ont été exilés de leur pays au cours de la période de domination étrangère de retourner dans leurs foyers et de prendre part à la vie politique normale du nouvel Etat.

41. Nous sommes persuadés que toutes les parties intéressées, au Cameroun, comprendront dans quel esprit nous avons adopté cette attitude et consentiront à travailler ensemble dans l'intérêt bien compris de leur propre pays et pour la cause de la paix, de la prospérité et de l'unité des peuples d'Afrique.

42. J'en viens maintenant à la question des essais nucléaires au Sahara. C'est conformément à sa politique de neutralisme positif que le Gouvernement du Ghana a pris l'initiative d'élever de vigoureuses protestations contre les essais d'armes nucléaires que la France se propose d'effectuer dans le désert du Sahara.

43. Dans une note verbale en date du 2 juin 1959, le Gouvernement du Ghana a lancé un appel au Gouvernement de la France pour qu'il abandonne le projet d'effectuer des essais d'armes nucléaires dans le désert du Sahara; il l'a fait dans les termes suivants:

"Le Gouvernement du Ghana est profondément alarmé d'apprendre que le Gouvernement français se propose de faire exploser des bombes atomiques au-dessus du Sahara. Le Ghana étant un Etat africain contigu à la région du Sahara, et conscient de ses responsabilités non seulement envers ses propres citoyens mais également envers les habitants de tout le continent africain, le gouvernement et le peuple du Ghana lancent un appel au président de Gaulle, en tant que chef de la grande Communauté franco-africaine, pour qu'il renonce à l'exécution de ces expériences au Sahara.

"Nous fondons notre appel sur l'avertissement donné par les savants, selon lequel des expériences telles que celles que le Gouvernement français semble envisager d'effectuer au-dessus du Sahara auront des conséquences dangereuses et désastreuses pour la vie des habitants du continent africain, et tout particulièrement les habitants de toute la région occidentale de l'Afrique, y compris les habitants des territoires qui font maintenant partie de la Communauté franco-africaine.

"Le gouvernement et le peuple du Ghana sont persuadés que le gouvernement et le peuple français comprendront les horreurs et les terribles effets qui résulteraient d'une explosion nucléaire dans le désert du Sahara, et que le Gouvernement de la France entendra donc cet appel du Gouvernement du Ghana et s'abstiendra de toute initiative pouvant apporter le misère et la destruction aux peuples africains.

"Mus par des sentiments d'humanité que, nous en sommes convaincus, le gouvernement et le peuple de la République française partagent avec nous, nous estimons de notre devoir de parler non seulement au nom de la population du Ghana, mais également pour tous les peuples africains. Ce faisant, nous croyons interpréter les sentiments de tous les peuples pacifiques du monde et sommes convaincus que cet appel que nous lançons au Gouvernement de la France est conforme aux efforts que font actuellement les hommes d'Etat pour trouver une solution durable permettant d'éviter les dangers inhérents à l'accumulation d'armes atomiques et aux essais de ces armes qui, s'il n'y est pas mis fin, anéantiront finalement la civilisation et toute l'humanité.

"A l'appui de son appel, le Gouvernement du Ghana appelle l'attention du Gouvernement de la République française sur la résolution adoptée à la Conférence des Etats indépendants d'Afrique, réunie à Accra en avril 1958, qui a demandé aux grandes puissances de cesser la production d'armes nucléaires et thermonucléaires et de suspendre tous essais de ces armes non seulement dans l'intérêt de la paix mondiale mais également à titre de symbole de leur dévouement

ment proclamé à la cause des droits de l'homme. La Conférence a déclaré qu'elle considérait avec grande inquiétude et condamnait vigoureusement tous essais atomiques dans quelque partie du monde que ce soit et, notamment, l'intention d'effectuer de tels essais au Sahara.

"Le gouvernement et le peuple du Ghana sont certains que la décision du Gouvernement français de s'abstenir d'effectuer des essais nucléaires au Sahara sera un témoignage éloquent du désir du peuple français de contribuer de manière positive à éliminer les dangers inhérents à la course aux armements nucléaires qui a lieu actuellement entre les grandes puissances. Cette décision de s'abstenir de tout acte constituant une menace à l'existence et à l'avenir des peuples africains contribuera à renforcer les liens d'amitié qui existent entre la population des territoires d'Afrique et le peuple français.

"En lançant cet appel, le Gouvernement du Ghana est certain d'avoir le plein appui des Etats indépendants d'Afrique. Le Gouvernement du Ghana est certain également que tous les chefs de l'opinion dans les territoires africains qui font à présent partie de la Communauté franco-africaine partageront les appréhensions du gouvernement et du peuple ghanéens à l'égard de la décision du Gouvernement français d'effectuer des essais atomiques dans le désert du Sahara."

44. Je tiens à bien préciser la position du Gouvernement du Ghana en cette matière. Nous affirmons, tout d'abord, que les puissances nucléaires, à savoir les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni, ainsi que toute autre puissance, devraient arrêter leur fabrication d'armes nucléaires et ne devraient même pas essayer celles qu'elles ont déjà fabriquées, mais au contraire les détruire. Nous affirmons ensuite qu'aucun Etat, y compris la France, ne devrait essayer d'armes nucléaires dans aucune partie du continent africain, car nous, Africains, voulons la paix en Afrique et dans le monde. Enfin, nous lançons un appel à la France pour qu'elle n'effectue pas d'essais nucléaires au Sahara, car ces essais mettront en danger l'existence de tous les êtres humains dans la région du Sahara et en Afrique d'une manière générale, y compris l'existence de tous les Français et autres Européens ou non-Africains qui vivent actuellement en Afrique.

45. Nous pensons que c'est là un point de vue qu'aucun peuple pacifique n'aura de raison valable de contester. Nous espérons donc que, pour des raisons humanitaires, le gouvernement et le peuple pacifique de la France entendront notre appel et renonceront à leur intention d'effectuer des essais nucléaires au Sahara.

46. En ce qui concerne la question générale du désarmement, nous croyons que la crainte et la méfiance sont aujourd'hui les causes véritables d'antagonisme et de mésentente entre les pays et, notamment, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Pour éliminer cette crainte et cette méfiance, il faut que les pays du monde ne négligent aucun effort pour désarmer au moyen de négociations et par voie d'accord.

47. Nous pensons que, mis à part les besoins normaux de la sécurité intérieure, l'accumulation de stocks importants d'armements ne s'impose nullement, non plus que le maintien de forces défensives importantes de la part d'aucun Etat.

48. Pour ces raisons, nous espérons que l'Assemblée examinera de manière approfondie, constructive et courageuse les diverses propositions qui ont été présentées comme solutions possibles de la grave et inquiétante question du désarmement.

49. Le gouvernement et le peuple du Ghana sont convaincus que, en dépit de la complexité des problèmes auxquels nous nous heurtons sur le plan international dans le monde moderne et des graves tensions qui existent aujourd'hui dans différentes régions du monde, il y a encore espoir pour la survivance de l'humanité dans l'ordre universel.

50. Nous croyons que l'homme n'est pas l'ennemi de l'homme. Au contraire, l'homme est un complément pour ses frères. Les véritables ennemis de l'humanité sont l'ignorance, la maladie et la misère qui existent encore dans la société moderne: si nous voulons la paix, la sécurité et la stabilité dans la communauté internationale, nous devons tous bien nous pénétrer de ce fait.

51. Nous devrions tous nous accorder pour combattre ces véritables ennemis de l'humanité, pour les faire disparaître de notre vie tant nationale qu'internationale et pour créer un nouvel ordre de rapports humains, une nouvelle société et une nouvelle conception du bien de l'humanité, fondée sur la liberté, la justice et la vérité.

52. Telle est, à notre avis, la plus grande tâche qui s'impose à nous aujourd'hui.

53. M. GREEN (Canada) [traduit de l'anglais]: Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à vos hautes fonctions et vous assurer, en tant que représentant du Canada, que nous avons en votre jugement la confiance la plus entière. Pendant de longues années, les représentants de notre pays ont admiré votre dévouement aux buts et aux idéaux des Nations Unies, et nous sommes heureux d'avoir un président possédant une expérience et une compétence comme les vôtres. Votre carrière offre un nouvel exemple de tout ce que les dirigeants des pays d'Amérique latine ont fait et font encore pour la réussite de cette organisation mondiale.

54. Je ne me propose pas d'évoquer, à l'occasion de cette discussion générale, tous les problèmes importants qui intéressent le Canada. Je me contenterai plutôt de passer en revue ceux sur lesquels mon gouvernement estime bon de faire connaître immédiatement sa position. Ces problèmes, au nombre de sept, concernent le désarmement, l'espace extra-atmosphérique, les radiations ionisantes, l'aide aux pays sous-développés, la situation des réfugiés dans le monde, la Force d'urgence des Nations Unies et la situation au Laos.

55. Un problème qui préoccupe le monde entier, celui du désarmement, est d'une telle complexité, du point de vue militaire, politique et psychologique, qu'il n'a pas été possible de le résoudre jusqu'ici. Nous devons cependant y trouver une solution. Le risque de voir les crises aboutir à la guerre va croissant. Les progrès technologiques ont immensément augmenté la puissance destructrice des nouvelles armes et ont ramené à quelques minutes le délai pendant lequel on peut être averti d'une attaque. La guerre nucléaire signifie l'anéantissement. Aujourd'hui plus que jamais, il est indispensable que tous les Etats s'accordent sur des mesures visant à soumettre ces nouvelles armes à un

contrôle efficace et à les interdire progressivement, en même temps qu'à limiter et à contrôler les armements de type classique.

56. J'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des plans de désarmement que M. Selwyn Lloyd, au nom du Royaume-Uni [798ème séance], et M. Khrouchtchev, au nom de l'Union soviétique [799ème séance], ont exposés ici la semaine dernière. Bien entendu, nous comptons étudier ces plans de près et nous nous réservons de faire par la suite des observations détaillées à leur sujet. Pour le moment, je dirai que je souscris entièrement au but général énoncé dans la proposition de M. Khrouchtchev: un monde sans armes. Nous voudrions tous voir se réaliser un désarmement général et complet. Cependant, nous attendons avec intérêt des propositions plus détaillées qui permettraient d'y parvenir, touchant notamment le contrôle du désarmement.

57. L'essentiel, en matière de désarmement, c'est que les Etats puissent trouver une base de confiance mutuelle, et c'est là un élément dont les propositions de M. Lloyd ont le mérite de tenir compte. Cette confiance doit être telle qu'elle permette aux Etats de mettre en balance, d'une part, les avantages évidents de la suppression du fardeau que constituent les armements et, d'autre part, les risques politiques et militaires que l'on assume en réduisant l'appareil de défense contre l'agression. Cet équilibre ne peut être atteint, j'en suis convaincu, que si le désarmement est surveillé. Il existe donc un lien indissoluble entre désarmement et contrôle, et tout plan de caractère pratique doit en tenir compte. Les deux aspects de la question doivent faire l'objet de négociations parallèles et donner lieu à une mise en œuvre simultanée. Sans contrôle, la confiance mutuelle qu'exige le désarmement n'existerait pas, surtout à une époque qui connaît de grands conflits politiques et idéologiques. Et sans désarmement, le contrôle, bien entendu, serait sans objet.

58. J'ai été heureux d'entendre M. Khrouchtchev nous dire que son gouvernement préconise "un contrôle international rigoureux pour assurer le respect de l'accord de désarmement, lorsque cet accord sera conclu" [A/PV.799, par. 63]. Il a ajouté cependant: "Nous sommes pour un désarmement effectif, soumis à un contrôle, mais nous sommes contre le contrôle sans désarmement." [Ibid., par. 64.] Il est même allé plus loin en laissant entendre que les puissances occidentales avaient essayé de faire obstacle à un désarmement véritable en exigeant des mesures de contrôle beaucoup plus poussées que celles qu'exigeait la mise en œuvre du désarmement et celles qu'elles-mêmes étaient disposées à appliquer. Il y a là quelque chose que je dois relever: cette accusation ne peut s'appuyer sur aucun fait.

59. En raison de la situation géographique unique qui fait de lui le voisin à la fois des Etats-Unis et de l'Union soviétique, le Canada porte un intérêt tout spécial au désarmement, qu'il considère comme un but vers lequel il faut tendre résolument et patiemment, que ce soit dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou ailleurs. L'année dernière, par exemple, nous avons participé, à Genève, à des études techniques concernant l'arrêt des essais d'armes nucléaires et à des discussions sur les attaques par surprise.

60. Nous avons toujours affirmé, comme le Premier Ministre du Canada l'a fait la semaine dernière, que

nous étions prêts à ouvrir à l'inspection le territoire canadien, plus particulièrement dans la région de l'Arctique, à condition que le système d'inspection soit équitable et fonctionne sur la base de la réciprocité. Nous continuons à penser qu'un système de cette nature ferait beaucoup pour le rétablissement de la confiance internationale.

61. Désirant examiner sous un angle nouveau certains des problèmes du désarmement, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Union soviétique ont récemment annoncé [DC/144] la formation d'un comité du désarmement composé de 10 puissances; la Commission du désarmement des Nations Unies a pris acte de la création de ce comité [A/4209]. Le Canada, toujours soucieux que le désarmement fasse l'objet de négociations sous quelque forme que ce soit, a accepté l'invitation qui lui avait été adressée de participer aux travaux de ce comité. Cet organe n'est peut-être pas lié à l'Organisation autant que de nombreux pays le souhaiteraient, mais le Gouvernement canadien, je tiens à le souligner, a pris ses responsabilités avec la conviction que ce comité facilitera des négociations directes entre les grandes puissances. Les travaux du Comité des Dix visent non pas à enlever aux Nations Unies leurs responsabilités en matière de désarmement, mais à les suppléer.

62. Quant aux rapports entre ce comité et l'Organisation des Nations Unies, nous estimons qu'il serait de l'intérêt de tous non seulement que le Comité rende compte de temps à autre à l'Organisation, mais aussi que cette dernière — par l'intermédiaire, vraisemblablement, de la Commission du désarmement — examine les progrès réalisés par le Comité, encourage ses travaux et avance des idées nouvelles concernant l'ensemble de la question. De cette manière, les Membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne font pas partie du Comité des Dix auraient un excellent moyen de montrer l'intérêt qu'ils portent à sa tâche. Il est clair que les moyennes et petites puissances doivent pouvoir se faire entendre, car le désarmement est un sujet de profonde préoccupation pour l'humanité tout entière. La délégation canadienne au Comité des Dix ne perdra jamais de vue ces deux faits.

63. Je pense que le Comité des Dix commencera à fonctionner au début de 1960; j'espère que les négociations qui s'y dérouleront porteront, suivant un ordre méthodique, sur tout un ensemble de mesures relatives aux armes nucléaires et aux autres armes modernes, ainsi qu'aux armements de type classique et aux forces armées. Nous sommes heureux que les grandes puissances préparent déjà des propositions à soumettre au Comité et je suis en mesure de dire que le Canada procède aussi à des études sur ces questions.

64. Il est un fait à propos du désarmement, qui est de nature à nous encourager tous: l'accord s'est maintenant fait sur 17 articles d'un projet de traité qui concerne l'arrêt des essais nucléaires et qui fait actuellement l'objet de négociations entre les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Union soviétique. Qu'il me soit permis de dire ici que le peuple canadien désire unanimement qu'il soit mis fin aux essais nucléaires. Il est vrai que les principales difficultés restent à résoudre, et, là encore, elles ont essentiellement trait au contrôle.

65. Quelle que soit la solution, il est de la plus grande importance que les trois puissances nucléaires se mettent d'accord sur ce problème capital du système

de contrôle. Si ce problème ne peut être résolu en ce qui concerne la question relativement limitée des essais nucléaires, nous ne pouvons guère nous attendre à des progrès rapides dans d'autres domaines du désarmement, où il est probable qu'il faut un appareil de vérification et d'inspection encore bien plus complexe.

66. Il devrait être également possible d'entamer prochainement des négociations sur un autre aspect du désarmement, celui qui a trait à l'espace extra-atmosphérique. Il y a deux ans, le Premier Ministre canadien a instamment demandé que, faute d'agir, on ne laisse pas surgir à propos de l'espace extra-atmosphérique les mêmes difficultés que celles qui résultent du fait que l'on n'avait pu parvenir à un accord sur les armes nucléaires.

67. Aujourd'hui, le rythme des progrès scientifiques et technologiques dépasse l'imagination. Il y a quelques jours seulement il s'est produit un événement qui impose avec plus d'urgence encore le besoin d'étudier sur le plan international les nombreux problèmes qui pourront se poser à mesure que l'homme poursuivra sa conquête de l'espace extra-atmosphérique. Je veux parler de l'exploit extraordinaire de l'Union soviétique, qui a lancé de la Terre à la Lune une fusée d'un poids considérable. C'est là une réalisation magnifique, digne d'éloges sans réserve.

68. Mais c'est un exploit qui, lui aussi, montre combien il est urgent que la collectivité internationale arrête la réglementation appropriée qui fait actuellement défaut. Il faut, en particulier, chercher sans tarder à établir les règles qui fixeront la limite de la souveraineté nationale dans l'espace.

69. Le Comité spécial des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui a été constitué à la treizième session de l'Assemblée [résolution 1348 (XIII)], a fait œuvre utile en abordant les aspects scientifiques, techniques et juridiques de la coopération dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Le Canada a fait partie de ce comité et l'un de ses représentants a présidé le Comité technique dont les travaux ont inspiré une grande partie du rapport [A/4141] que nous sommes appelés à examiner. Notre seul regret est que l'un des deux pays qui ont été à la pointe de la technique spatiale n'ait pas participé à la préparation de ce premier rapport. Je ne pense pas qu'il y ait rien dans ce rapport qui puisse soulever de critique de la part de l'Union soviétique.

70. Nous espérons fermement que l'Union soviétique collaborera à la phase suivante de ces travaux. Si elle continuait de s'y refuser, toutes les propositions qui viendraient à être formulées perdraient beaucoup de leur intérêt. Le Canada continuera, bien entendu, à collaborer pleinement à l'étude internationale de ces problèmes, que ce soit à l'échelon intergouvernemental, comme dans l'Organisation des Nations Unies, ou dans le domaine très important de la coopération internationale entre savants.

71. Je voudrais maintenant dire quelques mots d'une autre question capitale, à savoir les dangers résultant des radiations artificielles qui viennent s'ajouter aux radiations naturelles. Dans le rapport qu'il présente cette année à l'Assemblée générale [A/4119], le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes a esquissé pour les prochaines années les grandes lignes d'un programme auquel ma délégation souscrit sans réserve.

72. L'humanité entière souhaite que nous acquérions une connaissance plus approfondie des effets biologiques et autres des radiations, comme du danger qu'elles constituent à l'heure actuelle. Nous devons comprendre aussi que la question continuera de se poser alors même que les nations conviendraient de mettre un terme aux essais nucléaires. Quand on songe à l'usage de plus en plus fréquent que la médecine fait des radiations, quand on songe aux possibilités d'accidents dans l'industrie parvenue à sa phase atomique — par exemple dans ces centrales qui deviendront bientôt un spectacle familier dans de nombreux pays — quand on songe enfin aux risques découlant de l'élimination des déchets radio-actifs et à bien d'autres dangers que nous ne pouvons encore prévoir, il apparaît clairement que désormais ces périls ne nous quitteront plus. Ils poseront des problèmes complexes qui exigeront une attention, des études et des précautions constantes.

73. Il est urgent de combler les lacunes importantes qui existent encore dans nos connaissances du phénomène des radiations. S'agissant d'une question qui présente tant d'importance pour la vie des générations présentes et futures, tous les Etats Membres ont un intérêt égal à ce que l'enquête sur les effets biologiques des radiations ionisantes repose sur une documentation aussi complète et aussi exacte que possible. A cette fin, les savants doivent avoir en leur possession, concernant les radiations dues à la retombée radio-active et à d'autres causes, des données relatives, si possible, au monde entier et recueillies selon des normes généralement admises.

74. Tous les Etats Membres peuvent considérablement aider à atteindre ce but en coopérant à cette tâche au maximum et en transmettant les données ainsi recueillies à un organisme central chargé de les grouper. Les données seraient alors mises à la disposition tant des gouvernements que des instituts de recherche scientifique et médicale, de manière à aider les enquêtes sur les effets biologiques et sur les risques industriels des radiations ionisantes. Les résultats de ces recherches, coordonnés à leur tour par le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes, pourraient beaucoup ajouter à la connaissance globale que l'on aurait de cette question qui nous préoccupe tous.

75. Nous sommes sûrs que l'humanité respirerait plus librement si les nations du monde reconnaissaient qu'elles ont une obligation morale de faire en sorte que l'on puisse mesurer de manière aussi exacte et complète que possible l'intensité et la répartition géographique de ces radiations dans le monde entier.

76. La délégation canadienne a l'intention de présenter, à la session en cours, une proposition qui, nous l'espérons sincèrement, devrait permettre de réunir, sur le plan mondial, des données plus précises concernant les radiations ionisantes, et permettre aussi à un organisme central de les confronter.

77. Je voudrais aborder maintenant la question de l'assistance aux pays sous-développés. Tout d'abord, je tiens à réaffirmer l'intérêt que mon pays porte au développement économique des régions peu développées. On a déjà fait œuvre fort utile à cet égard tant à l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors d'elle. Mais il reste beaucoup à faire, et nous sommes persuadés qu'il faut agir énergiquement si l'on veut hâter le progrès social et économique des populations du monde entier.

78. Le Gouvernement canadien a toujours été un ferme partisan des programmes multilatéraux d'assistance économique entrepris dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. Nous contribuerons à l'augmentation des ressources du Fonds monétaire international et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement. L'année dernière, nous avons versé 2 millions de dollars au titre du Programme élargi d'assistance technique et 2 autres millions de dollars pour le nouveau Fonds spécial, à la création duquel les représentants du Canada ont participé activement. La contribution de mon gouvernement pendant la première année de fonctionnement du Fonds a montré que nous étions convaincus que le Fonds deviendrait une source importante d'assistance dans des domaines essentiels pour le développement intégré des pays peu développés.

79. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies savent qu'outre les programmes multilatéraux entrepris sous les auspices de l'Organisation, il existe d'autres programmes d'aide substantiels et utiles. Je citerai le plan de Colombo, auquel mon pays a été très heureux de s'associer. Nous avons constaté que ces plans, qui permettent aux pays donateurs et aux pays bénéficiaires de travailler en étroite collaboration, ont eu de bons résultats. L'impulsion et l'effort initial doivent venir du bénéficiaire, si l'on veut que des rapports sains s'établissent entre le donateur et lui.

80. Ma délégation continuera au cours de cette session, comme par le passé, à travailler en collaboration étroite avec les délégations des pays tant bénéficiaires que donateurs, afin d'assurer le développement rationnel de l'appareil de coopération économique que l'Organisation des Nations Unies a créé au cours des dernières années.

81. J'en arrive maintenant à un sujet douloureux, celui des réfugiés. C'est là un des problèmes sociaux les plus pressants qui se posent au monde. En cette Année mondiale du réfugié, la plupart des Etats Membres se sont engagés à s'y attaquer résolument.

82. Les membres de l'Assemblée savent l'intérêt actif que le Canada a toujours porté au sort des millions de malheureux êtres humains déracinés par la seconde guerre mondiale et par l'instabilité politique qui a suivi. Des milliers d'entre eux ont recommencé leur vie au Canada et ont enrichi notre patrimoine national.

83. En outre, le Canada a participé pendant de nombreuses années à des programmes destinés à alléger la détresse des réfugiés qui, sans que ce soit aucunement de leur faute, sont obligés de vivre dans des camps à travers le monde. Nous avons versé des sommes importantes pour l'Office de travaux et de secours pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, pour les programmes du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et pour l'opération d'Extrême-Orient du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes. On peut compter que, cette année encore, le Canada prendra à sa charge une partie du coût de ces programmes internationaux.

84. Quoi qu'il en soit, la raison d'être de l'Année mondiale du réfugié est d'encourager les gouvernements à faire davantage. En cherchant à déterminer quelle contribution spéciale serait la plus utile, mon gouvernement a noté que le projet du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, concernant l'évacuation des camps, avait reçu la priorité. Si l'on pouvait fournir un effort supplémentaire, il serait

possible de fermer les camps européens et de mener ainsi à bonne fin tout un programme de l'Organisation des Nations Unies en faveur des réfugiés.

85. Nous savons tous qu'une forte proportion des réfugiés qui continuent à habiter dans ces camps européens peuvent difficilement être réinstallés ailleurs, parce qu'ils ne remplissent pas les conditions médicales qu'exigent les pays aptes à les recevoir. Un grand nombre de ces réfugiés dont le cas est considéré comme particulièrement difficile sont atteints de tuberculose; souvent, des familles entières ont devant elles la perspective de demeurer indéfiniment dans les camps parce qu'un des leurs a contracté cette maladie.

86. Je suis donc heureux d'annoncer qu'à titre de contribution spéciale à l'Année mondiale du réfugié, le Gouvernement canadien va déroger aux règlements d'immigration ordinaires et admettre au Canada un nombre appréciable de réfugiés tuberculeux ainsi que leurs familles. Mon pays prendra à sa charge leurs frais de voyage et de traitement dans des sanatoriums. En outre, les familles incapables de subvenir à leurs besoins pendant le traitement d'un de leurs membres recevront des allocations. J'ai bon espoir que les premiers réfugiés acceptés arriveront au Canada d'ici la fin de l'année en cours.

87. Dans cette entreprise, le gouvernement fédéral canadien recevra l'aide des gouvernements provinciaux et l'appui actif d'une organisation privée, le Comité canadien pour l'Année mondiale du réfugié.

88. Je sais qu'un certain nombre de Membres de l'Organisation ont mis au point des plans novateurs afin d'accueillir les réfugiés handicapés. Nos efforts collectifs devraient avoir pour effet d'alléger ou de supprimer la charge disproportionnée que certains pays d'Europe ont supportée depuis 1945, soit pendant 14 ans. Pour sa part, le Canada est profondément heureux de l'occasion que l'Année mondiale du réfugié offre de fournir aux victimes d'un sort particulièrement tragique la possibilité de refaire leur vie dans la dignité et le bonheur.

89. Un autre point de l'ordre du jour qui intéresse spécialement le Canada est celui qui a trait à la Force d'urgence des Nations Unies. Cette force s'est admirablement acquittée pendant une année de plus de la mission que lui avait assignée l'Assemblée générale. Les Canadiens sont fiers de la manière dont leurs contingents, avec ceux d'autres pays, contribuent à ce résultat satisfaisant.

90. Du fait de l'accalmie relative qui règne en ce moment dans la région à laquelle la Force a été assignée, quelques Etats Membres pourraient être d'avis que le moment est arrivé d'en réduire l'activité. Cependant, je crois que nous ne devons pas perdre de vue que le fait que les incidents de frontière entre la République arabe unie et Israël aient diminué est dû en grande partie à la présence de la Force. Il serait donc regrettable que ce que la Force a accompli pour assurer des conditions plus stables dans la région se trouve compromis en raison d'une limitation prématurée de son activité.

91. Tous les Etats Membres ont également intérêt à ce que la Force demeure en mesure d'agir comme il convient. Nous approuvons entièrement ce que le Secrétaire général fait pour améliorer la situation financière de la Force et nous espérons qu'il trouvera auprès des Etats Membres une coopération en rapport

avec l'importance politique de la mission de la Force et avec la responsabilité collective qui incombe à tous les Membres, touchant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

92. En dernier lieu, je voudrais parler de l'Extrême-Orient. A notre avis, on avait fait en 1954, lors de la Conférence de Genève, un effort appréciable pour rétablir l'équilibre en Indochine. Il s'agissait d'une tentative de paix entièrement compatible avec la Charte des Nations Unies. Les principes qui inspirèrent les accords de Genève, et en particulier le principe de non-alignement, doivent être respectés si l'on veut réduire la tension qui existe dans cette région troublée.

93. L'Organisation des Nations Unies a, pour sa part, un rôle important à jouer, non pas, comme on l'a prétendu, en rejetant les principes adoptés à Genève, mais en les complétant par les dispositions qu'exige une stabilité durable dans cette région.

94. Il nous semble que l'Organisation des Nations Unies doit envisager cet avenir à longue échéance. Nous avons, il est vrai, à l'heure actuelle au Laos un sous-comité créé par le Conseil de sécurité, et nous devons attendre un rapport sur les faits qu'il a constatés. La seule présence de cet organe des Nations Unies semble cependant avoir déjà un effet pacifiant.

95. Il existe dans cette région du monde un certain nombre d'Etats nouvellement constitués, qui font leurs premiers pas à une époque de tension internationale. Ils ont beaucoup de besoins, mais ce dont ils ont le plus besoin c'est de la paix, ainsi que d'autres conditions indispensables au développement matériel. Nous sommes convaincus que l'Organisation est absolument en droit de s'intéresser à cette région, où plusieurs Etats Membres sont situés, dont le Laos.

96. Assurément, ce que l'Organisation des Nations Unies fait pour aider au maintien de la paix risque de se trouver gravement compromis par l'attitude à son égard de certains Etats non membres directement intéressés, mais nous devons espérer que ces Etats reconnaîtront, avec le temps, la contribution utile que peut apporter l'Organisation.

97. Pour toutes ces raisons, l'Organisation des Nations Unies ne doit-elle pas trouver un moyen d'exprimer l'intérêt constant qu'elle porte au Laos? Cette intervention, si elle était bien accueillie au Laos, pourrait grandement servir la stabilité. Pour notre part, nous en sommes arrivés à juger souhaitable que l'Organisation intervienne d'une façon appropriée et continue, dans l'intérêt non seulement de la population laotienne, mais aussi de la paix et de la sécurité mondiales.

98. Pour conclure, je crois que la présente session de l'Assemblée peut faire beaucoup pour donner un regain d'espoir aux peuples de tous les pays, qui tiennent avant tout à une paix permanente. Cette session coïncide avec une certaine diminution de la tension internationale, due surtout à l'échange amical de visites entre les dirigeants des grandes puissances. Ces visites pourraient constituer la première étape sur une voie qui permettrait de s'écarter des frictions et des méfiances qui se sont multipliées depuis la seconde guerre mondiale. Et il se peut fort bien que le succès ou l'échec dépende, en grande partie, de ce que nous dirons et ferons pendant la présente session; je suis convaincu que nous nous montrerons dignes de cette grande responsabilité qui pèse sur nous.

99. M. ARAYA (Venezuela) [traduit de l'espagnol]: La délégation vénézuélienne à la quatorzième session de l'Assemblée générale est heureuse et fière que ce soit vous, Monsieur le Président, qui dirigez nos débats. Illustre dans l'histoire diplomatique de notre nation latino-américaine et bolivarien par les sentiments et par la pensée, vous placez par votre présidence la présente session sous les auspices du libérateur Simón Bolívar, c'est-à-dire sous le sigle de la liberté et de l'unité des peuples du monde, idéal de ce génie universel.

100. Quand je monte à cette tribune aux résonances internationales, il m'est impossible de ne pas me souvenir de l'heure de l'histoire de l'humanité où l'Organisation des Nations Unies est née, matérialisation des plus nobles aspirations de l'humanité et fruit d'une extraordinaire victoire du droit sur la force. A cette époque, les armées qui avaient perdu des milliers des leurs se trouvaient sur le pied de guerre et toutes les villes du monde se voyaient peuplées de foules délirantes revenues des tranchées, des camps de prisonniers et des lieux d'asile, avec l'espoir d'une vie nouvelle et heureuse fondée sur la paix, la liberté et la justice.

101. La plus pure expression de toutes ces aspirations fut, il y a 14 ans, la création de l'Organisation des Nations Unies.

102. Il n'est pas besoin de faire de grands efforts pour constater que le meilleur de ces espoirs ne s'est pas encore réalisé et qu'après les années qui se sont écoulées entre la victoire d'hier et la déception d'aujourd'hui, le monde reste menacé par des maux semblables à ceux qui furent à l'origine de l'agression et de la guerre: la lutte armée entre les grandes puissances; le système colonial étouffant les aspirations nationales des peuples avides de liberté; la misère, la maladie et l'ignorance qui déciment les masses dans les pays sous-développés d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Les peuples du monde sont aujourd'hui si universellement conscients de l'existence de ces maux et de la menace qu'ils font peser sur leur existence qu'il est inutile d'insister sur le souci et l'angoisse qui prennent aujourd'hui dans notre esprit la place occupée naguère par l'espérance et la foi.

103. Deux faits subsistent néanmoins: d'une part, la volonté des peuples de lutter contre la menace de guerre et, d'autre part, la présence de cette organisation internationale qui, malgré ses limitations, reste le plus précieux forum pour la sauvegarde de la paix.

104. La mission assignée à l'Organisation est de maintenir la paix et la sécurité internationales, de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le principe de l'égalité des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, afin de favoriser le progrès social et l'élévation des niveaux de vie, dans une conception plus large de la liberté.

105. En ces jours, une activité diplomatique est déployée hors de l'Organisation qui pourra peut-être contribuer, elle aussi, à renforcer les chances de trouver des formules de conciliation et des moyens de réduire la tension existante. Néanmoins, nous croyons que cette situation ne doit être considérée que comme transitoire. Le réalisme politique ne se trouve pas nécessairement en contradiction avec les formules de base jugées, en 1945, lors de la signature de la Charte, propres à résoudre les problèmes mondiaux. Une de ces formules pré suppose la participation de

tous les Etats, grands et petits, à la recherche et à l'application des solutions de ces problèmes, qui, en définitive, nous concernent tous d'une manière vitale.

106. Il est certain que l'expérience de 14 années a montré l'existence de failles dans la structure de l'Organisation mondiale et que, par conséquent, si nous voulons qu'elle survive et qu'elle se transforme en un instrument efficace au service de la paix, il est devenu indispensable de procéder à une honnête révision de ses rouages essentiels. En particulier, je ne peux cacher la grave préoccupation qu'a causée à mon gouvernement l'état de paralysie qui a si souvent caractérisé le Conseil de sécurité, organe auquel incombent les plus hautes responsabilités politiques, du fait de l'emploi abusif du droit de veto. Il importe de remédier à cette situation.

107. Un journaliste humoriste a publié une anecdote plaisante, qui a été transmise par les agences internationales, et selon laquelle le Président de l'Assemblée aurait déclaré que l'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner avec le veto, mais que sans le veto elle cesserait d'exister.

108. Je ne sais si le Président a effectivement prononcé ces paroles, mais, s'il l'a fait, c'est certainement pour exprimer sous forme de dilemme la gravité du problème du veto à l'Organisation des Nations Unies. Je dis que nous devons aborder ce grave problème et lui trouver une solution conformément aux normes démocratiques dont doit s'inspirer l'Organisation.

109. Le Venezuela vient parler à cette tribune avec l'accent de son peuple et dans un esprit démocratique. Pendant de longues années s'est interposé entre l'Organisation des Nations Unies et nous un régime intérieur fondé sur la force et la terreur. Aujourd'hui, notre vie nationale s'est transformée. Voici déjà 20 mois qu'une révolution a balayé le dernier de nos régimes de tyrannie sans que la révolution vénézuélienne cherche à remplacer la violence des despotes par celle des démagogues. Là où auparavant se dressait un pouvoir usurpé et tyrannique, agit aujourd'hui un pouvoir légitime fondé sur le vote de la majorité du pays exprimé conformément à la loi et servi par des institutions véritablement démocratiques et représentatives.

110. Parce que je parle au nom d'un peuple qui a retrouvé sa voix, les déclarations que je vais faire ne représentent pas des compromis diplomatiques ni n'expriment cyniquement et égoïstement les intérêts matériels de mon pays. Je ne parle pas ici dans l'espoir d'être agréable à ceux qui me font l'honneur de m'écouter. Je viens dire en toute humilité mais en toute franchise ce que mon peuple et mon gouvernement pensent et veulent en ce qui concerne certains des problèmes de l'heure.

111. La voix internationale du Venezuela souhaite avoir en cette assemblée un accent qui traduise fidèlement notre vocation de paix, notre intérêt fondamental pour la paix. Nous ne sommes pas venus à cette tribune pour prononcer des paroles agressives ou discriminatoires contre une nation ou un bloc de nations quelconques. En politique internationale comme dans notre politique nationale, nous sommes et nous voulons être objectifs et, en raison de cette objectivité, nous reconnaissons que nous faisons partie du monde occidental et que nous sommes des éléments de sa structure économique, sociale et politique. Mais l'évidence de cette réalité ne nous oblige pas à penser que le désir

de paix et la volonté de la réaliser dans la pratique sont le monopole du groupe de nations dont nous faisons partie ni que les desseins de conquête et d'oppression sont le sinistre apanage du camp adverse. Pour nous, la paix possède des amis fidèles sous toutes les latitudes, et tous les groupes humains — parce qu'ils sont humains — quel que soit le système économique et politique qui régit leur organisation, doivent nécessairement entretenir l'irrévocable résolution d'éviter la guerre et de vivre en harmonie et en bon voisinage avec le reste de la race humaine et d'obtenir pour eux-mêmes et pour les autres la garantie d'un ordre international qui leur permette de travailler et de jouir des fruits de leurs efforts.

112. En peuple ami de la paix, nous, Vénézuéliens, partageons avec ferveur les espérances qui remplissent en cette heure historique le cœur de tous les hommes devant les signes de rapprochement et de compréhension qui paraissent remplacer dans la conduite des grandes puissances les précédentes attitudes d'antagonisme et d'hostilité. Nous saluons la visite du Président du Conseil des ministres de l'Union soviétique, M. Khrouchtchev, à cette grande nation d'Amérique du Nord, de même que l'annonce du voyage du président Eisenhower en URSS, comme des progrès de valeur positive dans la voie de la paix, de la collaboration entre les peuples et de l'application sincère et efficace de l'esprit des Nations Unies aux relations internationales.

113. Il ne nous échappe pas que la route de la paix et de la coexistence est encore semée de graves difficultés. Peuple dont les possibilités militaires sont des plus modestes, nous ne voulons pas adopter la position commode qui consiste à rejeter toutes les responsabilités sur ceux qui doivent prendre les grandes initiatives et les principales mesures pour la défense et le maintien de la paix. Mais nous voulons néanmoins exprimer notre conviction que, devant ce problème, toute politique qui fermerait la porte au rapprochement, à la discussion et à la réduction progressive des tensions serait périlleuse et funeste. Nous sommes persuadés qu'une entente préalable de caractère politique est une condition indispensable du désarmement, de la suspension des expériences produisant des retombées radio-actives et de l'interdiction et du contrôle des armes atomiques et nucléaires.

114. Quelques signes prometteurs ont commencé à dissiper les nuages qui assombrissaient le panorama des dernières années. On va enfin trouver, semble-t-il, un moyen de sortir de l'impasse sur le désarmement. Bien que l'accord de principe entre les grandes nations se soit fait sans la présence immédiate de notre organisation, nous saluons avec sympathie cette initiative que nous jugeons conforme à l'esprit de la Charte.

115. Nous sommes heureux que les quatre puissances, dans un communiqué en date du 7 septembre 1959 [DC/144], aient reconnu expressément que la responsabilité en matière de désarmement incombait en dernière analyse aux Nations Unies et que la création du Comité des Dix, établi sur une base paritaire, ne diminuait ni n'amincissait en rien le rôle de l'Organisation à cet égard. Particulièrement significative est la reconnaissance par lesdites puissances du principe fondamental que seul un système efficace de contrôle international peut garantir la limitation et la réduction de tous les types d'armements et des forces armées.

116. Nous voulons relever aussi un autre signe encourageant: le succès apparent des négociations qui viennent de s'achever entre les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Union soviétique pour la suspension de leurs expériences nucléaires. Chacune de ces expériences avait contribué à nous confirmer dans la triste conviction que nous vivions des temps précaires et à affliger notre esprit devant l'horreur dantesque qu'elles paraissaient annoncer. A cela s'ajoute le grave risque de contamination atmosphérique qui a suscité une inquiétude générale si grave et si justifiée, et dont les savants les plus éminents du monde ont signalé le danger.

117. Les problèmes du désarmement font, sans aucun doute, partie d'un autre problème, plus profond et plus vaste: celui de la coexistence pacifique entre deux mondes d'inspiration politique, économique et sociale différente. Le monde oriental aspire à conserver le statu quo en Europe et prétend le réformer en Asie et en Afrique; inversement, les Occidentaux sont réformistes en Europe et apparemment conservateurs outre-mer. Devant pareille situation, devant des positions si complexes et si opposées, il n'échappe à personne que toute politique d'intransigeance peut, tôt ou tard, déchaîner la guerre. Le statu quo, si on le défend indéfiniment, peut aboutir à la négation du progrès historique et à l'étouffement du principe démocratique de la libre détermination; mais sa transformation violente en Europe ou en Asie entraînerait la guerre, et la guerre serait la fin de la civilisation et la disparition de l'espace humaine. C'est pourquoi nous croyons qu'il n'est pas possible de renoncer à la politique du contact et du dialogue permanent. La paix ne s'obtiendra qu'au prix d'une grande patience et d'une infinie capacité de tolérance et de sacrifice.

118. La paix n'est pas nécessaire seulement parce qu'elle est la négation de la guerre, parce qu'elle est le moyen de nous sauver de la mort et de l'anéantissement. La paix est aussi la condition indispensable de toute politique internationale tendant à l'indépendance des peuples, au développement économique et social et au renforcement de l'organisation juridique internationale.

119. C'est parce que la paix a été absente de la vie internationale durant les 15 années qui se sont écoulées depuis la création de l'Organisation des Nations Unies que nos progrès sont restés insuffisants dans la bataille contre le colonialisme, la misère sociale et le retard économique. C'est seulement parce que la guerre froide a tenu lieu de paix que l'Organisation des Nations Unies a vu se ralentir le processus d'intégration universelle de tous les peuples et diminuer son caractère d'organisation démocratique reconnaissant l'égalité de tous.

120. Dans l'affermissement de la paix nous voyons la possibilité d'entreprendre, à une échelle véritablement internationale, une action efficace d'assistance économique aux pays sous-développés. La fin de la guerre froide pourrait libérer, pour l'assistance économique, des ressources financières considérables qui ont été jusqu'ici consacrées à la fabrication d'armements.

121. Pour nous, il ne fait pas le moindre doute que si les Etats-Unis d'Amérique, l'Union soviétique et le Royaume-Uni ainsi que les autres grandes puissances avaient pu consacrer à l'œuvre de développement économique et à la lutte contre la maladie et l'ignorance les vastes ressources qu'ils se sont vus jusqu'ici forcés de consacrer à la course aux armements, les

grandes masses déshéritées du monde se trouveraient sur le point d'être délivrées de l'exploitation et de la misère.

122. Le Venezuela appuiera, à la présente session, les initiatives pratiques et viables tendant à faciliter le développement économique des pays sous-développés. A l'exception des problèmes politiques, dont la gravité est souvent très grande, il n'en est pas parmi ceux qui se posent aux Nations Unies qui aient une importance plus grande ni une portée plus générale que celui du développement économique. C'est l'intensification de ce développement qui pourrait donner aux grandes masses populaires définitivement accès aux biens de la civilisation et de la culture, éloigner les troubles sociaux, qui trouvent un terrain fertile dans la misère et le dénuement, et rendre effectifs — parce que l'on pourrait vraiment en jouir et les exercer — beaucoup des droits de l'homme consacrés par la Charte et la Déclaration universelle des droits de l'homme signée il y a 11 ans à Paris.

123. Nous souhaitons aussi que le triomphe de la paix serve à dégager l'aide économique de l'aspect politique qui, si souvent, l'a déformée de façon navrante. L'aide économique a souvent été, plutôt qu'un instrument de paix et de justice universelle, une arme de plus dans l'arsenal de la guerre froide. Cette aide a été souvent inspirée non pas par la préoccupation d'aider le faible et de donner une impulsion au développement économique, mais par des desseins purement stratégiques. C'est ainsi et ainsi seulement que l'on peut expliquer que l'Amérique latine, région aussi déshéritée que bien d'autres, a toujours été la Cendrillon de l'aide économique. Sur notre continent, la misère est depuis longtemps notre compagne, mais, comme il n'est pas hanté par le spectre de la guerre froide, l'aide dont il a tant besoin n'est pas venue. L'Amérique latine est convaincue que la fin de la guerre froide mettrait aussi un terme à la discrimination dont elle a fait l'objet.

124. Nous croyons, avec la même confiance, que l'atténuation progressive des antagonismes mondiaux se manifesterait dans un autre aspect fondamental de la politique internationale et de l'œuvre des Nations Unies: la question coloniale. Qu'il me soit permis de déclarer que le Venezuela maintiendra dans tous les débats sur cette question une position sans équivoque, ferme et juste, et qu'il appuiera les peuples du monde colonial qui aspirent à l'indépendance.

125. Il ne nous échappe pas que cette position risque, dans certains cas, de ne pas être la plus avantageuse pour nous sur le plan diplomatique; mais le Venezuela, pays démocratique et nation dont Simón Bolívar fut le créateur aussi bien que le fils, ne peut agir autrement. Dans toutes les questions de cet ordre, nous appuierons sans restriction l'indépendance nationale des peuples. Nous sommes certains que le progrès de la paix favorisera la cause des peuples non autonomes. Il est évident que la guerre froide a fait peser sur l'opinion internationale un nuage de préjugés qui a contribué à retarder la libération des peuples coloniaux. D'un côté comme de l'autre, on a eu tendance à confondre les causes nationales avec des mouvements politiques tout à fait différents. Il est temps que cette confusion cesse. Le sentiment national correspond aux plus profonds impératifs de l'esprit humain. L'organisation juridique internationale ne peut tolérer la persistance du système colonial. Le monde des Nations Unies doit être un monde où aucun peuple ne se voie dénier le plein exercice de sa souveraineté.

126. Cela étant, je tiens à souligner que la politique anticolonialiste du Venezuela n'affaiblit nullement notre profonde et sincère amitié pour les nations avec qui cette politique peut nous mettre, tout à fait temporairement, en désaccord.

127. Les problèmes relatifs à la discrimination raciale et aux droits de l'homme ont une importance spéciale pour le gouvernement démocratique du Venezuela. Nous sommes un pays de large démocratie sociale et raciale où la discrimination et les préjugés antiégalitaires sont inconnus. Alors que dans le domaine politique le progrès de notre nation s'est vu fréquemment arrêter par les tyrannies et la réaction, dans le domaine de l'intégration et de l'unification du groupement humain, les Vénézuéliens occupent depuis longtemps une position avancée. Chez nous, blancs et noirs, indiens et métis sont égaux, et jouissent sur le plan juridique comme sur le plan moral de toute la dignité de la personne humaine.

128. Cette situation nous impose une politique non équivoque en matière de discrimination raciale et de respect des droits de l'homme. Nous n'admettons aucune discrimination et nous sommes les défenseurs résolus de toutes les dispositions de la Charte qui visent à garantir les droits de l'homme. On ne saurait jamais réclamer avec trop d'insistance le respect de ces droits dans le monde entier. Outre les considérations de caractère noblement humanitaire, il existe, en ce domaine, des responsabilités collectives qui sont inéluctables. Ce n'est pas sur les champs de bataille qu'ont eu lieu les premières escarmouches de la seconde guerre mondiale: en réalité, elles avaient pris la forme de heurts intérieurs entre le droit et la force, entre les persécuteurs et les persécutés, entre les policiers au service de la dictature et leurs victimes.

129. De nos jours, on porte encore, en invoquant la notion de souveraineté, des atteintes fréquentes aux droits de l'homme, sous l'œil impassible des spectateurs qui n'y sont pas directement intéressés. Nulle région du globe ne semble échapper à ce drame intérieur: l'Organisation des Nations Unies résonne encore de l'écho de violentes répressions et, jusque dans notre Amérique, dans une région proche du pays où se réunit cette assemblée, depuis déjà plusieurs dizaines d'années, la tyrannie prive des êtres humains de leurs droits essentiels.

130. Il y a un peu plus d'un mois j'ai eu le grand honneur de représenter mon pays à la cinquième Réunion de consultation qu'ont tenue à Santiago de Chili les ministres des relations extérieures des Etats américains. Au cours de cette réunion, qui marque une étape dans le développement du droit international public américain, il a été reconnu que l'harmonie entre les républiques américaines n'est réalisable que si chacune d'elles respecte les droits de l'homme et les libertés fondamentales ainsi que le fonctionnement d'une démocratie représentative. On a également admis que la notion de souveraineté n'est absolument pas incompatible avec une action collective fondée sur des pactes librement conclus pour la défense des droits individuels, politiques et sociaux de tous les Américains.

131. En une langue très belle et inspirée, le préambule de la Charte des Nations Unies proclame à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine et dans l'égalité de droits des hommes et des femmes; et

tous les Etats Membres se sont engagés à agir, tant conjointement que séparément, en coopération avec l'Organisation, pour favoriser le respect universel des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

132. On ne pourrait certainement pas aller jusqu'à affirmer que, depuis 14 ans, les Nations Unies n'ont rien fait en ce domaine: nous possédons le témoignage vivant de leurs préoccupations à cet égard, dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les très modestes efforts de la Commission des droits de l'homme et d'autres organes subsidiaires. Mais je crois de mon devoir de déclarer que tout cela est bien peu en comparaison des besoins aigus des peuples et des exigences pressantes de la conscience universelle. Il faut alléger la procédure, revitaliser des organismes dont l'action est entravée par des règlements anachroniques et donner à toute l'œuvre de l'Organisation une vigueur créatrice qui lui permette de répondre aux espoirs que l'humanité a mis en sa mission rédemptrice.

133. La délégation vénézuélienne désire déclarer qu'elle appuie la politique concrétisée l'an dernier par la réorganisation de la Commission du commerce international des produits de base, ainsi que la signature d'accords régionaux tels que l'accord latino-américain sur le café signé à Washington en juillet 1959, destinés à régulariser les prix des matières premières.

134. Malgré la position privilégiée que nous assument, sur le plan économique et financier, la demande soutenue et les prix du pétrole — notre principal produit national — ma délégation est convaincue que la baisse continue et les fréquentes fluctuations des prix des matières premières, ainsi que la hausse constante des prix des produits manufacturés qu'exportent vers nous les grands centres industriels, sont la raison fondamentale de la stagnation, de la misère et de l'insécurité sociale et politique des pays sous-développés. Le Venezuela appuiera fermement toute mesure visant à maintenir les marchés et les prix des produits de base à des niveaux qui puissent assurer le progrès et la stabilité de notre continent et de toutes les régions sous-développées du monde.

135. Je tiens à déclarer formellement que, compte tenu de l'économie actuelle de notre continent, le Venezuela se déclare partisan chaleureux du plan communément désigné sous le nom d' "Opération panaméricaine", proposé par S. E. M. Juscelino Kubitschek, président du Brésil; nous estimons en effet qu'il présente un très grand intérêt et qu'il est de nature à contribuer sans aucun doute à hâter le renforcement politique et le développement économique de l'Amérique latine.

136. En terminant cette brève esquisse de la position du Venezuela à la quatorzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais formuler un vœu qui me paraît opportun.

137. Peut-être la perspective la plus encourageante que nous offre le relâchement de la tension internationale est-elle de voir notre organisation devenir, d'une manière définitive et conformément à la Charte, le lieu de réunion de tous les Etats et le forum de tous les peuples. Sans nier qu'il y ait eu des progrès dans ce sens, il est évident qu'il reste encore beaucoup à faire. Il est incontestable que de vastes et importantes parties de la communauté humaine ne sont pas

représentées ici et que cette absence, conséquence des tensions de la guerre froide, rend plus difficile notre action en faveur de la paix, de la liberté et de la justice.

138. La délégation vénézuélienne espère que la disparition des tensions internationales permettra de rendre à l'Organisation des Nations Unies le caractère universel et démocratique qui lui avait été donné à l'origine. Tous les peuples doivent être représentés ici. C'est pourquoi nous avons tenu à affirmer qu'il faut résoudre rapidement, sans aucun préjugé et en fonction seulement du caractère universel de notre organisation, la question de l'admission de la Chine qui a été soulevée par la délégation de l'Inde. En réponse aux exigences des peuples qui proclament de plus en plus haut les postulats de la démocratie, notre organisation doit, elle aussi, grâce à une réforme judicieuse de sa structure, présenter au monde l'image d'une démocratie réelle. Il lui faut cesser d'accorder à certains de ses membres des privilèges qui, à l'heure actuelle, ont pour conséquence de placer dans une situation d'infériorité d'importants groupes d'Etats qui participent à son œuvre.

139. J'approuve pleinement ce qu'a dit le 16 septembre 1959, au cours d'une réunion latino-américaine, le chef de la délégation du Brésil, M. Augusto Federico Schmidt. Je me permettrai de le citer textuellement: "Ensemble et unis, nous, pays de l'Amérique latine, nous constituons une force; désunis et dispersés, et s'il nous faut un intermédiaire entre nous, que représenterons-nous demain? Nous vivons à une époque où le monde se transforme de manière impressionnante. Nous assistons à l'éveil de la République populaire de Chine qui, avec ses 600 millions d'habitants, se prépare pour une œuvre immense. Nous voyons naître et se développer de nouvelles nations. Nous constatons que l'Europe non seulement s'est relevée de ses ruines, mais connaît une prospérité plus grande que jamais dans le passé. Nous sommes témoins des progrès techniques extraordinaires réalisés par la Russie. Nous voyons les Etats-Unis, grâce à leurs activités dans le monde entier, diriger les affaires d'une grande partie du globe."

140. Nous, peuples de l'Amérique latine, nous avons le droit et la volonté bien arrêtée de faire connaître nous-mêmes nos intérêts et nos aspirations quand il s'agit de prendre des décisions de portée internationale. Avec l'importante initiative prise par le Président du Brésil et connue sous le nom d'"Opération panaméricaine", un vigoureux mouvement d'opinion a commencé à se faire jour il y a un an. Ce mouvement vient de s'affirmer de nouveau au cours de la récente conférence de Santiago de Chili. Au-delà des circonstances particulières qui paraissent dominer l'horizon de notre politique régionale se dresse une réalité nouvelle: l'Amérique latine a maintenant trouvé une voix bien à elle qui veut être entendue et qui a le droit de se faire écouter.

141. Au nom du Venezuela, j'exprime l'espoir que cette assemblée pourra remporter une nouvelle victoire pour la paix. J'ai été le porte-parole d'un peuple dont la ferme volonté de coopérer à de nobles entreprises humaines a déjà laissé une trace durable dans l'histoire américaine et qui, à l'heure actuelle, après avoir supporté avec courage des épreuves douloureuses mais passagères, se présente de nouveau au monde avec sa physionomie de toujours.

142. Jamais jusqu'ici l'humanité ne s'était trouvée devant un choix aussi grave. Le développement de la

science et de la technique a ouvert de nos jours un domaine illimité aux progrès matériels. D'extraordinaires découvertes scientifiques semblent se succéder sans fin et nous ne sommes presque pas étonnés d'avoir périodiquement connaissance d'efforts humains si hardis qu'ils auraient suffi à eux seuls à marquer de façon durable toute une époque.

143. La tâche dont l'histoire propose la solution à l'humanité contemporaine est celle qu'implique la rencontre formidable entre les forces aveugles de la nature et l'action créatrice et lumineuse de l'esprit. C'est le drame, le vieux drame de l'homme, transposé maintenant sur le plan universel: ou bien l'intelligence, la raison et le bon sens s'imposeront, ou bien la matière, monstrueusement envahissante, nous submergera tous.

144. M. LANGE (Norvège) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé à cette tribune pour vous féliciter de votre élection, à l'unanimité, aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa quatorzième session.

145. C'est avec satisfaction que nous accueillons tous l'établissement de contacts directs et personnels entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique. Nous croyons comprendre que les conversations qui se déroulent actuellement ont, notamment, comme objectif essentiel de permettre l'examen des principaux problèmes en suspens, afin de déterminer les zones d'accord possible où les deux parties estiment qu'il vaut la peine d'essayer à nouveau de trouver des solutions et désirent y parvenir.

146. Les hommes et les femmes de tous les pays attendent avec impatience une amélioration de la situation internationale générale. Depuis trop longtemps nous avons dû vivre dans un climat beaucoup trop froid.

147. Certes, la simple prudence voudrait que nous ne nous laissions pas entraîner, dans notre conduite politique, par l'espoir que les principaux problèmes en suspens trouveront, du jour au lendemain, des solutions spectaculaires. A nos yeux, toutefois, la possibilité d'une amélioration progressive apparaît actuellement meilleure qu'au cours des dernières années et nous donne à penser, en Norvège, qu'un optimisme prudent est justifié. Nous espérons que nous sommes maintenant fermement engagés dans la voie des négociations et des contacts suivis aux divers échelons. Nous présumons qu'avant que des décisions n'interviennent, les parties directement intéressées aux problèmes que l'on cherche à résoudre auront toute latitude pour s'exprimer.

148. Ces espoirs sont peut-être justifiés, mais il faut compter que cette période de négociations sera très longue et qu'elle exigera de la patience et de la franchise, ainsi qu'une volonté sincère d'accepter des solutions sur une base équitable de concessions réciproques. Il faudra du temps pour arriver à une compréhension mutuelle des positions respectives et, de là, à l'étude et à l'établissement de compromis viables.

149. En qualité de représentant d'un petit pays, je dois cependant souligner que tout compromis auquel on pourrait aboutir devra répondre à un critère essentiel: il ne devra pas porter atteinte aux droits légitimes des populations intéressées. C'est ainsi qu'un accord éventuel relatif à l'Europe centrale devra respecter et sauvegarder intégralement les aspira-

tions librement exprimées des habitants de Berlin-Ouest de continuer à vivre dans une démocratie libre.

150. Il ne faut évidemment pas considérer que les contacts bilatéraux ou des discussions et des négociations directes entre les parties intéressées puissent remplacer cet instrument universel qu'est l'Organisation des Nations Unies ou rendre inutile tout recours aux moyens dont cette organisation a été pourvue, et dont l'importance ne cesse de croître. Je voudrais, néanmoins, m'associer au Secrétaire général qui, dans l'introduction à son rapport annuel, dit que:

"... l'Organisation n'est pas... censée se substituer aux procédures normales de conciliation et de médiation; elle est bien plutôt un instrument supplémentaire offrant, dans les limites de sa compétence, un moyen de plus — un moyen ultime — de maintenir la paix et la sécurité". [A/4132/Add.1, p. 1.]

151. Au cours de ces dernières années, l'Organisation des Nations Unies s'est révélée indispensable lorsque diverses situations ont menacé de devenir impossibles à maîtriser et auraient fort bien pu aboutir à des catastrophes sans l'assistance de l'Organisation. Ces recours à notre organisation et les épreuves graves auxquelles elle a été soumise nous ont permis de constater à quel point elle est viable et combien elle est capable d'adapter ses procédures et ses actes aux nécessités les plus pressantes et à des circonstances en évolution rapide. Au nom du Gouvernement norvégien je demande donc instamment que, dans toutes les négociations à venir, les parties directement intéressées utilisent pleinement les possibilités offertes par l'Organisation des Nations Unies.

152. Il existe de nos jours une tendance marquée à l'universalité dans les affaires internationales, qui est clairement déterminée par l'évolution technique et économique. Dès qu'une question de paix et de guerre se pose, il n'est plus de parties intéressées et d'autres qui ne le soient pas. Ces deux dernières années, l'évolution et les tendances économiques dans les pays industrialisés ont eu des effets immédiats et importants dans les régions du monde qui sont productrices de matières premières et de denrées agricoles. Depuis peu, également, on commence à se rendre compte de plus en plus clairement des effets que peuvent avoir sur les économies très avancées et diversifiées, les tendances qui se manifestent dans les pays peu développés.

153. Je voudrais souligner l'importance que présente pour la communauté mondiale dans son ensemble une participation toujours plus active de tous les Membres, anciens et nouveaux, à la solution de nos problèmes communs.

154. Des résultats importants ont été atteints, et ceux qui ont été obtenus l'année passée ne sont pas les moindres. Qu'il me suffise de rappeler les questions du Liban et de Jordanie, et le problème de Chypre, qui ont été pleinement ou partiellement résolus. La prudence et la modération dont ont fait preuve les Etats Membres me semblent avoir été des facteurs essentiels, et même décisifs, de leur solution.

155. Permettez-moi de m'étendre un moment sur le rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la question de Chypre. Pendant les années durant lesquelles l'Organisation a été saisie de cette question, aucune des deux parties n'est parvenue à obtenir l'appui des Nations Unies pour l'une ou l'autre des positions extrêmes. Je suis certain que c'est, sans

une très large mesure, en raison de cette attitude de l'Organisation mondiale que les parties ont compris que la modération et un compromis fondé sur un système d'équilibre des forces étaient les seuls éléments qui permettraient de sortir de la situation tragique qui s'était créée. Le recours simultané à l'assistance fournie par l'Organisation des Nations Unies et aux consultations et négociations directes, formule utilisée avec tant de succès pour le problème de Chypre, constitue à nos yeux un exemple d'application sage des clauses pertinentes de la Charte.

156. Le Gouvernement norvégien espère sincèrement qu'une évolution analogue pourra se produire dans le cas de l'Algérie où près de 10 millions d'être humains continuent de souffrir en raison d'opérations militaires de grande envergure et où, tous les mois, des centaines de vies humaines sont sacrifiées. En ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, cette question exige l'assistance active de tous les Membres qui devront, de plein gré, éviter de demander à l'Organisation d'accorder son appui à des positions extrêmes. L'adoption d'une telle attitude de modération par les Etats Membres, sans exception, et par notre organisation serait à mon avis la meilleure façon d'aborder la situation nouvelle et plus encourageante créée par la récente déclaration du président de Gaulle qui ouvre la voie à une évolution vers des solutions conformes aux désirs de la population algérienne.

157. Lorsque l'Assemblée a étudié le premier rapport du Bureau [A/4214], au début de cette semaine, la délégation norvégienne a voté conformément à la position bien connue de mon gouvernement sur la question de la représentation de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Il est inutile que je revienne en détail sur notre position. Je voudrais cependant souligner deux des considérations qui nous ont dicté notre position, car elles touchent directement à des événements récents dont l'Asie a été le théâtre.

158. Tout d'abord, nous estimons que le fait de reconnaître ou non un gouvernement étranger pose un problème qui est essentiellement d'ordre pratique. A notre avis, si un gouvernement exerce un contrôle complet et véritable sur un territoire national, il doit être reconnu aux termes du droit international. Pour nous, le fait de reconnaître un gouvernement étranger n'a jamais impliqué que nous approuvions moralement ses actes.

159. En second lieu, la non-reconnaissance de la République populaire de Chine comme Etat Membre implique que son gouvernement peut à juste titre prétendre qu'il n'est pas lié par les obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. On oublie trop souvent, dans les débats, ce que la communauté internationale pourrait gagner à admettre la République populaire de Chine.

160. Membre de l'Organisation des Nations Unies, la République populaire de Chine s'engagerait non seulement à observer les dispositions de la Charte concernant le règlement pacifique des différends, mais, du fait de la présence dans cette assemblée de ses représentants, elle devrait également jouer un rôle actif dans l'appareil des négociations qui constitue l'expression concrète des dispositions de la Charte pour le règlement pacifique des différends. Aujourd'hui, la République populaire de Chine est en dehors de l'ordre international existant et échappe à son contrôle.

161. Le récit des répressions exercées par le Gouvernement de la République populaire de Chine contre

la population tibétaine a provoqué une vive affliction en Norvège. De tels actes constituent de graves violations du code moral qui est généralement accepté aujourd'hui au sein de la collectivité internationale.

162. En ce qui concerne la situation au Laos, la délégation norvégienne attendra d'avoir pris connaissance des rapports du sous-comité du Conseil de sécurité pour se prononcer sur les mesures à prendre à ce sujet. Nous espérons que la documentation qui sera présentée par le sous-comité confirmera les autres rapports, selon lesquels les derniers événements ont soulagé l'anxiété du Gouvernement laotien dans l'immédiat.

163. Pour ce qui est de la question du désarmement, la délégation norvégienne note avec satisfaction que la France, l'URSS, le Royaume-Uni et les États-Unis se sont mis d'accord pour créer un comité du désarmement composé de 10 puissances. Le désir unanime des grandes puissances de reprendre des négociations directes et leur accord sur la composition du comité chargé des négociations nous paraissent augurer favorablement de l'évolution future de cette question capitale.

164. J'estime cependant de mon devoir de souligner que la délégation norvégienne souhaite vivement voir les Nations Unies reprendre aussitôt que possible un rôle actif dans le domaine du désarmement. Ma délégation accueille donc avec satisfaction l'intention qu'ont exprimée les pays intéressés de tenir la Commission du désarmement des Nations Unies au courant des progrès accomplis; elle espère que ces rapports fourniront une base utile pour les travaux de cette commission dans le domaine du désarmement général, dont la responsabilité revient en dernier ressort aux Nations Unies.

165. Parmi les événements les plus prometteurs de l'année passée, il faut citer les progrès accomplis par les trois puissances qui ont engagé à Genève des négociations sur la cessation des essais d'armes nucléaires sous un contrôle efficace. L'entente s'est déjà faite sur de nombreux points, et ma délégation estime qu'un accord définitif sur la suspension des essais sous un contrôle efficace contribuera à instaurer le climat meilleur qui permettra de prendre de nouvelles mesures pour parvenir à un désarmement sous contrôle international. Nous accueillerons donc avec satisfaction la prochaine reprise de ces négociations, et nous espérons que les parties intéressées ne ménageront aucun effort pour que ces négociations aboutissent à des résultats positifs.

166. La délégation norvégienne accueille également avec satisfaction la décision des puissances atomiques de suspendre leurs essais nucléaires, et elle espère sincèrement qu'il ne sera plus procédé à aucun essai de cet ordre.

167. Le fait que les puissances principalement intéressées à cette question aient, au cours de l'année dernière, étudié séparément divers éléments du problème très complexe du désarmement, permet les plus grands espoirs. Un examen pragmatique et réaliste de ce problème, qui commencerait en particulier par une discussion de ses aspects techniques, est, nous semble-t-il, le meilleur moyen de parvenir à un désarmement universel.

168. Les progrès doivent s'accomplir par étapes et sous un contrôle satisfaisant. Les dépenses consacrées actuellement à la défense représentent un lourd

fardeau dont nous désirons tous être dispensés. Cependant la difficulté semble venir de ce que probablement aucun gouvernement ne sent qu'il peut prendre la responsabilité de s'engager sur la voie du désarmement avant d'être assuré que, grâce à un système de contrôle efficace, la sécurité de son pays ne sera pas compromise. Des accords passés verbalement en l'absence de tout contrôle sont, comme l'a dit M. Selwyn Lloyd [798ème séance], plus susceptibles d'ajouter à l'insécurité qu'à la sécurité. Notre but doit être d'aller par étapes équilibrées vers la suppression de toutes armes nucléaires et de toutes armes de destruction massive, ainsi que vers la réduction des autres armes et forces armées à des niveaux qui permettent d'exclure la possibilité d'une guerre d'agression.

169. Ma délégation a noté avec le plus grand intérêt le désir manifesté par l'Union soviétique de voir cette organisation adopter des mesures permettant de parvenir rapidement à un désarmement total. La proposition de l'Union soviétique présentée par M. Khrouchtchev [799ème séance] mérite un examen très attentif. La délégation norvégienne espère qu'elle sera étudiée avec le plus grand soin par le Comité des Dix, en même temps que le détail du plan chronologique de désarmement général sous un contrôle approprié et efficace qui a été présenté par la délégation du Royaume-Uni [798ème séance].

170. Avant de quitter le sujet du désarmement, je tiens à déclarer que le Gouvernement norvégien envisagerait favorablement toutes propositions tendant à affecter une partie des économies résultant d'un désarmement convenu sur le plan international à l'assistance économique aux pays sous-développés.

171. Au Moyen-Orient, la Force d'urgence des Nations Unies a continué à contribuer avec succès au maintien de la paix le long de la frontière entre Israël et l'Égypte, de la Méditerranée à la mer Rouge.

172. Maintenir la paix et la stabilité dans cette région est une tâche de la plus haute importance, et les frais consacrés à la Force d'urgence sont minimes si l'on considère l'enjeu et si l'on mesure les lourdes conséquences qu'entraînerait une reprise des hostilités dans cette région. C'est pourquoi ma délégation s'inquiète fort de voir que le maintien du niveau minimum actuel de la Force d'urgence est compromis par des difficultés d'ordre financier.

173. En tant que l'une des principales nations maritimes du monde, la Norvège est fermement en faveur du principe de la libre navigation dans les eaux internationales, principe qu'il est de son intérêt vital de défendre. C'est donc avec inquiétude que nous constatons que ce principe capital n'est pas observé pour le passage de certains navires et cargaisons par le canal de Suez. Nous sommes convaincus que la circulation sur cette voie maritime internationale, si importante pour le commerce mondial, doit rester libre et sans entraves pour les bateaux et les cargaisons de toutes les nationalités.

174. Un problème d'importance majeure pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans le Moyen-Orient est celui de la réintégration et de la réinstallation des réfugiés arabes de Palestine. Voilà plus de 10 ans que ce problème existe, mais sa solution n'est malheureusement pas plus proche. La délégation norvégienne estime que l'on ne devrait ménager aucun effort pour le résoudre, conformément aux précédentes résolu-

tions de l'Assemblée générale et compte tenu des préférences des réfugiés eux-mêmes. J'espère sincèrement qu'Israël et les pays d'asile arabes collaboreront pour atteindre ce but.

175. La délégation norvégienne est d'avis — comme l'indique le Secrétaire général [A/4121] — que l'assistance fournie aux réfugiés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies devra être continuée tant que les réfugiés ne seront pas intégrés à la vie économique de la région. Cependant, comme le Secrétaire général l'indique également, cette intégration n'est possible que dans le cadre d'un développement économique général. L'assistance économique et technique aux pays d'asile doit donc être l'une des premières mesures à prendre en vue de résoudre le problème des réfugiés.

176. Une autre mesure qui devrait être prise sans délai est le versement aux réfugiés d'une indemnité équitable en réparation de la saisie de leurs biens par Israël. Cette mesure contribuerait sans aucun doute à faire disparaître en grande partie l'amertume qu'éprouvent les réfugiés, faciliterait la réintégration et, finalement, le règlement politique des différends. Il faudra probablement prévoir une aide financière partiellement internationale de quelque sorte afin qu'Israël puisse remplir les obligations qui lui incombent dans ce domaine.

177. La Norvège s'intéresse tout particulièrement à la question des normes internationales à fixer au sujet de la largeur de la mer territoriale et de la délimitation des zones de pêche. A sa treizième session, l'Assemblée générale a décidé [résolution 1307 (XIII)] de convoquer à Genève, au printemps de 1960, une deuxième conférence internationale sur le droit de la mer. Nous espérons sincèrement qu'il sera possible au cours de cette conférence d'aboutir à un accord en s'inspirant de la proposition canadienne qui tend à fixer à un maximum de 6 milles la largeur de la mer territoriale et de 12 milles les limites des zones de pêche, et que, sur cette base, on réglera le différend regrettable auquel ont donné lieu les droits de pêche dans les eaux qui entourent l'Islande. Nous espérons également qu'aucun autre incident ne se produira dans cette région pendant la période qui précédera la conférence.

178. Dans le domaine économique, nous ne nous sommes pas encore complètement relevés de la récession qui a été le centre de nos préoccupations l'année dernière, mais la situation économique mondiale actuelle est assez encourageante pour que l'on puisse envisager le proche avenir avec optimisme. Que cela ne nous fasse pas oublier, cependant, que de nombreux problèmes importants doivent encore être résolus, comme le problème intéressant la croissance économique, d'une part, et la stabilité des prix, d'autre part. Je tiens à souligner que dans mon pays, et plus encore dans les pays où le développement économique est une nécessité immédiate, le souci d'assurer une croissance économique rapide et soutenue demeure primordial.

179. Il se peut que les pays très industrialisés éprouvent le besoin de faire certaines modifications dans leurs économies pour parvenir à la stabilité des prix qui servira de base à un nouveau développement. Cependant, nous ne devons pas oublier que les diverses économies nationales sont interdépendantes et que des mesures prises dans un pays ne peuvent manquer d'avoir des effets sur la situation économique mondiale

dans son ensemble. La dernière Etude sur l'économie mondiale, 1958^{2/}, a montré clairement que les crises économiques qui ont eu lieu récemment dans des pays industrialisés avaient eu des répercussions défavorables sur les pays de production primaire en particulier et sur le commerce mondial en général. Tant que l'on n'aura pas trouvé le moyen de consolider, du point de vue des devises, la position des pays de production primaire lorsque les termes de l'échange évoluent défavorablement, ou tant que l'on n'aura pas élaboré un plan en vue de stabiliser les prix des produits de base, nous estimons que les pays industrialisés devront éviter, dans la mesure du possible, de réduire leur activité économique de façon sensible. A notre avis, le Secrétaire général a donc eu entièrement raison de souligner tout particulièrement ces problèmes.

180. Mon gouvernement a également noté avec intérêt que le Secrétaire général a suggéré de donner plus d'importance au rôle que jouent les Nations Unies dans la solution de problèmes économiques de caractère général en convoquant de temps en temps des réunions de ministres des affaires économiques dans le cadre des activités du Conseil économique et social. Il conviendrait, à mon sens, d'encourager le Secrétaire général à convoquer ces réunions lorsqu'il estimera que la situation économique mondiale l'exige.

181. Le Gouvernement norvégien continuera d'appuyer les projets et programmes des Nations Unies dans le domaine de l'assistance technique; nous souhaiterions que l'Organisation joue un rôle de plus en plus important en tant que pionnier, guide et coordinateur des programmes d'assistance économique en général. Nous sommes partisans d'un élargissement des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies lorsqu'il s'agit de canaliser l'assistance technique aux pays sous-développés, mais nous n'en sous-estimons pas pour autant les programmes de même nature mis en œuvre par d'autres organisations multilatérales ou appliqués en vertu d'accords bilatéraux.

182. C'est pourquoi nous appuyons également la proposition tendant à constituer une association internationale du développement. Nous sommes prêts à lui accorder notre appui financier si l'on estime de façon générale que la création d'une telle institution contribuera réellement au financement de plans de développement économique dans les pays peu développés. Tout en conservant avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement les relations de travail prévues, l'association internationale du développement envisagée devra aussi, à notre avis, établir avec l'Organisation des Nations Unies des liens techniques adéquats.

183. Pour terminer, j'aimerais dire un mot sur un aspect très prosaïque, mais qui n'en est pas moins d'une importance vitale, de la situation actuelle de notre organisation. Dans son introduction au projet de budget pour l'exercice financier 1960 [A/4110], le Secrétaire général a déclaré que la situation de trésorerie de l'Organisation était très préoccupante.

184. Le fait que le Secrétaire général n'est pas en mesure de payer les traitements des fonctionnaires sur les fonds courants parce que certains Etats n'ont pas versé leur contribution, ne jette pas une lumière particulièrement favorable sur l'attitude de tels Etats

^{2/} Publication des Nations Unies, No de vente: 59.II.C.1.

envers l'Organisation. Le montant des contributions de chaque pays a été fixé en fonction de la capacité financière dudit pays et, en votant en faveur du barème des contributions, chaque pays s'est engagé à verser sa part, qui ne devrait pas représenter pour lui une lourde charge financière.

185. J'espère très sincèrement que nous trouverons le moyen de surmonter ces difficultés au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Notre organisation mondiale repose essentiellement sur la volonté des Etats Membres de s'acquitter consciencieusement des obligations qu'ils ont librement contractées.

186. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le représentant du Mexique a demandé à user brièvement de son droit de réponse et, si l'Assemblée ne s'y oppose pas, je lui donne la parole.

187. **M. GARCIA ROBLES** (Mexique) [traduit de l'espagnol]: Au cours de son intervention d'hier [805ème séance], le représentant du Guatemala a bien voulu parler de façon élogieuse de mon pays à propos de la reprise des relations diplomatiques entre le Mexique et le Guatemala; par la même occasion, il a exprimé sa satisfaction de l'heureuse solution à laquelle sont arrivés les gouvernements de nos deux républiques sœurs.

188. Je tiens à dire à quel point ma délégation se félicite elle aussi de ce résultat. En effet, comme l'a déclaré le Président du Mexique, M. Adolfo López Mateos, le 15 septembre 1959, dans un message radio-diffusé, les bases de l'accord auquel sont parvenus les deux pays voisins "font également honneur aux deux républiques qui, dans le plus strict respect mutuel, doivent orienter leurs relations vers leur but commun, qui est de travailler au bien-être et au progrès de leurs peuples", et "ouvrir chacune ses frontières aux res-

sortissants de l'autre de façon à contribuer, par des efforts plus grands encore, au renforcement des liens d'étroite compréhension qui les ont toujours unis".

189. Le représentant du Guatemala a également abordé dans son intervention une autre question: celle de Belize dont, à diverses reprises déjà, le Mexique a souhaité la solution.

190. Nous partageons l'opinion du représentant du Guatemala et estimons, comme lui, que doivent disparaître les vestiges du colonialisme qui subsistent en Amérique et qui, à l'heure actuelle et particulièrement sur notre continent, constituent un anachronisme. Toutefois, dans le cas particulier de Belize, nous regrettons que notre position quant à l'avenir éventuel de ce territoire diffère quelque peu de celle qu'ont adoptée nos amis guatémaliens.

191. Comme je n'ai pas l'intention de provoquer un débat à ce sujet — débat qui, d'ailleurs, serait impossible puisque cette question ne figure pas à l'ordre du jour de l'Assemblée — le seul objet de mon intervention est que notre silence ne puisse pas être interprété comme une approbation totale de la thèse du Guatemala. Je tiens à préciser que la position du Mexique sur ce point a déjà été exposée précédemment dans plusieurs réunions internationales, y compris l'Assemblée des Nations Unies et ses commissions. Parmi les nombreuses déclarations faites à ce sujet par des représentants du Mexique, et qui se complètent les unes les autres, je me bornerai à mentionner — car c'est la plus récente — celle que le chef de la délégation du Mexique a faite à cette même tribune le 6 octobre 1958, lors de la treizième session de l'Assemblée, au cours de son intervention dans la discussion générale [711ème séance, par. 108 à 111].

La séance est levée à 17 h 40.

